

AIDES APPRENTIS

Logement

Permis de conduire

Aides financières

3iS
EDUCATION

Ce document est une compilation de l'essentiel des AVANTAGES que les équipes des relations entreprises de 3IS ont identifié pour les alternants.

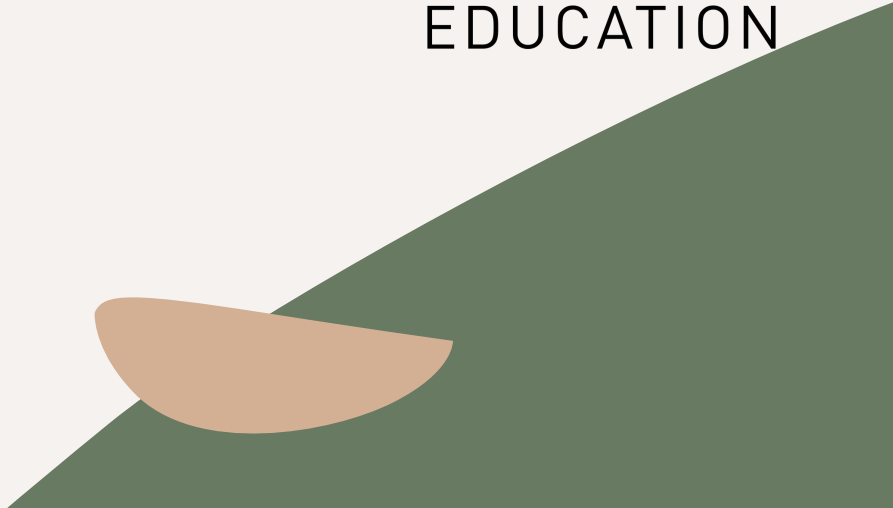
En fonction de votre niveau de formation, de votre âge, de votre lieu de résidence et ou de votre situation personnelle, vous pourrez ou non bénéficier de certaines aides, bourses, garanties, réductions...

Le but est de vous permettre d'optimiser votre situation et notamment pour ceux qui font le choix de la mobilité hors de leur région pour trouver une alternance.

Vous pouvez également trouver de nombreux documents dédiés à l'alternance sur le site internet de 3IS, rubrique « Relations entreprises » / ressources documentaires

L'équipe de 3IS

3iS
EDUCATION



Aide Au Permis

L'Etat accorde une aide forfaitaire d'un montant de 500euros aux apprentis engagés dans la préparation des épreuves du permis de conduire de catégorie B.

A qui s'adresse cette aide ?

- être au moins âgé de 18 ans
- être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
- être engagé dans un parcours d'obtention, du permis B

Cette aide est attribuée une seule fois pour un même apprenti, et elle est cumulable avec les différentes aides. Les démarches sont à effectuer auprès de votre CFA.

Elle n'est pas prise en compte pour la détermination des plafonds de ressources du foyer fiscal de rattachement de l'apprenti pour le bénéfice des prestations sociales.

Comment ça marche ?

L'aide au permis doit être demandée par l'apprenti au CFA (3IS).

Il faut constituer le dossier suivant :

- Le formulaire d'aide complétée et signée par l'apprenti (à demander au CFA ou à retrouver sur STUDEA)
- Une copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour en cours de validité
- Une copie de la facture d'école de conduite, émise ou acquittée, datant de moins de 12 mois avant la demande

Une fois le dossier constitué, le CFA se charge de procéder au versement du virement à l'apprenti.

Lien :

[Aide au permis pour les
apprentis | Mes aides France
Travail](#)

Prime d'Activité



Qu'est-ce que c'est ?

Cette aide est un complément de revenu versé pour encourager l'activité professionnelle, sous conditions de ressources, aux actifs dès 18 ans. Elle est versée par les caisses d'allocations familiales (CAF), le 5 de chaque mois.

Pour bénéficier de la prime d'activité, les apprentis doivent percevoir un salaire mensuel au moins égal à 78% du SMIC (soit 1047.55 euros avant impôts). Cette condition doit être remplie durant chacun des trois mois précédant la demande de prime d'activité et est révérifiée tous les 3 mois.

Quoi faire pour bénéficier de la prime d'activité ?

- Déposer sa demande auprès de la CAF
- Déclarer ses ressources tous les trimestres
- Indiquer tout changement de situation professionnelle, familiale ou logement
- Si vous bénéficiez du RSA, aucune démarche n'est pas à effectuer, la prime d'activité se calcule automatiquement par la caisse familiale.

Lien :

mesaidesapprenti.fr/aides/19-prime-dactivite.html

L'avance LOCA-PASS :



Dispositif mis en place par Action Logement, pour faciliter la mobilité professionnelle, elle permet aux apprentis la prise en charge de certains frais liés à la location d'un logement en cas de nécessité de déménagement, à l'installation ou encore l'équipement du logement.

C'est une aide gratuite d'un prêt à 0% pour financer tout ou partie de votre dépôt de garantie. Le montant LOCA-PASS ne peut pas dépasser 1200€ maximum.

Le logement (loué vide ou meublé) doit être la résidence principale.

Il doit faire l'objet d'un bail ou d'une convention d'occupation en foyer ou en résidence sociale ou, en cas de colocation, d'un bail ou d'un avenant.

Lien :

[L'AVANCE LOCA-PASS® | Action
Logement](#)

L'Aide Mobil-Jeune :



Subvention versée par Action Logement, cette Aide permet une prise en charge d'une partie du loyer mensuel de l'apprenti pendant 1 an.

Son montant s'élève de 10 à 100 euros mensuels. Elle peut s'appliquer en cas de colocation.

A qui s'adresse cette aide ?

- Pour les apprentis de moins de 30 ans signataires d'un contrat en apprentissage avec une entreprise du secteur privé non agricole

La demande d'aide doit être déposée 3 mois avant la date du cycle de formation en entreprise et jusqu'à 6 mois après sa date.

Lien :

<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F33173>

Aide Personnalisée au Logement (APL) :

Une aide financière pour réduire le montant du loyer prenant en compte : situation familiale, le nombre d'enfants de personnes à charge, les ressources, le loyer la nature du logement et le lieu de résidence. Cette aide n'est pas cumulable avec les prestations familiales des parents et se fait auprès de la CAF « caisses des allocations familiales ».

<https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/logement/les-aides-personnelles-au-logement>

La garantie « VISALE » :

Le dispositif Visale est une garantie accordée par Action Logement permettant au bailleur, en cas d'impayés de loyer ou de charge, d'être remboursé. La garantie Visale est étendue à tous les salariés ayant un revenu jusqu'à 1500 euros nets par mois et sans limite d'âge. C'est une sécurité pour votre bailleur si vous n'avez pas de garant.

<https://www.visale.fr>

PASS Culture :

Le Pass culture est une application mobile, permettant de réunir les propositions culturelles de proximité et offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques...)

Le Pass culture permet de favoriser l'accès à la culture et découvrir une diversification de pratiques culturelles.

Pour les jeunes de 18 ans : le pass permet aux jeunes de 18 ans de disposer d'un montant de 300€ pendant 24 mois, à utiliser sur application, pour des propositions d'offres culturelles et numériques.

Pour les jeunes de moins de 18 ans : cette offre est accessible via l'application et permet aux jeunes bénéficier d'un crédit en fonction de leur âge (20€ à 15 ans, 30€ à 16 et 17 ans).

<https://pass.culture.fr/nosapplications/>

Carte nationale d'apprenti

La Carte d'étudiant des métiers, également appelée « carte nationale d'apprenti », est délivrée aux candidats suivant une formation en alternance en France.

Elle offre différents avantages et réductions tarifaires aux alternants dans les domaines des transports, de la restauration et des activités sportives et de loisir.

Comment obtenir cette carte ?

La demande de la carte d'étudiant des métiers doit être faite auprès de l'organisme qui assure la formation de l'alternant (CFA).

Le délai d'obtention est de maximum 30 jours.

<https://www.alternance-professionnelle.fr/carte-etudiant-metiers/>

Remboursement des frais de transport :

Si vous avez besoins d'emprunter les transports en commun, votre employeur à l'obligation de participer à hauteur de 50% de vos abonnements aux transports publics pour les trajets entre votre lieu de résidence habituelle et votre travail (bus, Train, mais aussi location de vélo publics).

Remboursement des frais de
transport domicile-travail
(fonction publique) | Service-
Public.fr

Tarif préférentiel de la SNCF pour les étudiants et apprentis

Cet abonnement concerne les apprentis âgés de moins de 29 ans à la date initiale de l'abonnement, effectuant leur apprentissage en France ou dans un pays dans l'Union Européenne. Il te permet de voyager à ton gré et à moindre coût entre ton domicile et ton lieu d'apprentissage ou d'étude.

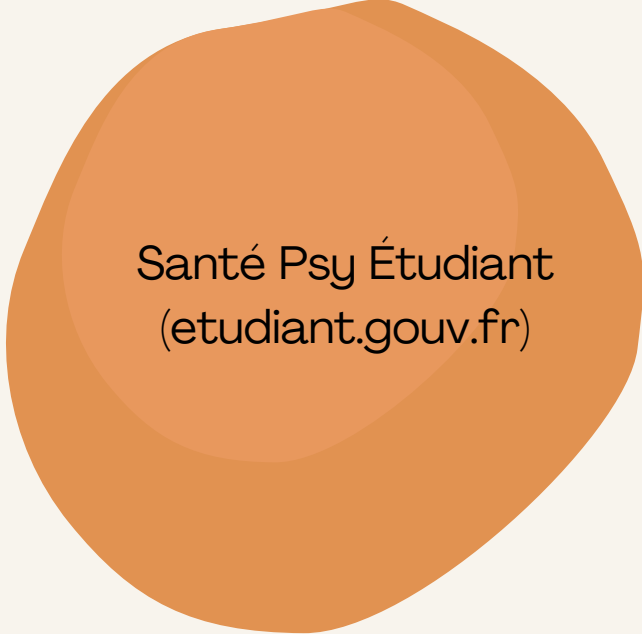
Pour pouvoir y bénéficier, il faut être muni d'un certificat de scolarité attestant la qualité d'étudiant, un justificatif de domicile ainsi qu'une pièce d'identité.

Se rendre sur ce lien suivant pour s'y inscrire : **<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/abonnement-aeaa-dgitm>**.

Santé Psy Etudiant :

Le dispositif Santé Psy Etudiant est accessible à tous les étudiants et apprentis inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur reconnu par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ou un ministère en lien avec celui-ci).

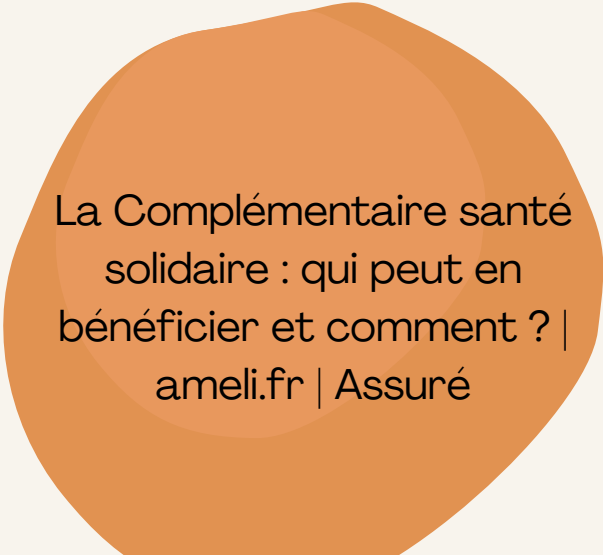
Il concerne tout type d'établissement qu'il soit public ou privé, quelque soit le lieu de scolarité, le statut de l'école, université ou bien encore le lieu de résidence de l'étudiant.

A large, irregular orange circle with a lighter orange center, containing text.

Santé Psy Étudiant
(etudiant.gouv.fr)

Complémentaire santé Solidaire :

En tant qu'apprenti(e), vous avez le droit à la mutuelle de l'entreprise. Sous certaines conditions, vous pouvez la refuser (si elle est trop onéreuse par exemple). La complémentaire santé est une aide pour payer vos dépenses de santé si vos ressources sont modestes. Elle dépend de votre situation et de vos ressources.

A large, irregular orange circle with a lighter orange center, containing text.

La Complémentaire santé
solidaire : qui peut en
bénéficier et comment ? |
ameli.fr | Assuré

Les Aides Alimentaires :



Se nourrir Malin avec un Petit Budget

[Se Nourrir Malin avec un Petit Budget](#) | [FAQ Apprentissage et alternance \(anaf.fr\)](#)

Repas à 1€ dans les Restaurants Universitaires Gérés par les Crous

[Enseignement supérieur -Étudiants : le service pour demander à bénéficier des repas à 1 € est ouvert !](#) | [Service-Public.fr](#)

Linkee : Une Solution Solidaire au Gaspillage Alimentaire

[Linkee – Solution solidaire au gaspillage alimentaire](#)

Soliguide : Votre Guide pour les Aides à la Restauration

[SOLIGUIDE_THE_SOLIDARITY_GUIDE_ONLINE](#)

HopHopFood : l'Anti-Gaspi Solidaire

[Accueil - HopHopFood](#)

Delivraide : Paniers-Repas gratuits à Domicile

[Delivraide](#)

Studhelp : Mettez-vous en Relation avec Donateur

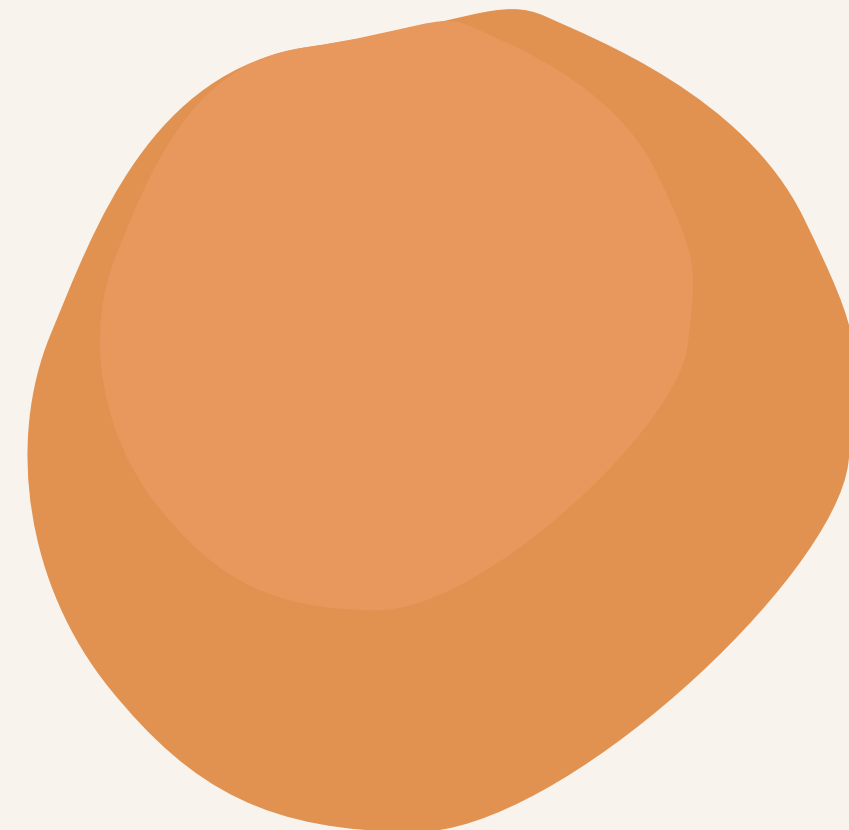
[Studhelp : Association en aide aux étudiants en précarité alimentaire](#)

Paniers Anti-Gaspillage : Achetez des Produits à Prix Réduit

[Too Good To Go : l'application anti-gaspillage alimentaire - Too Good To Go](#)

AGORAé : Epicerie Solidaire Gérée par des Etudiants pour des Etudiants

[FAGE | AGORAé : des épiceries solidaires en milieu étudiant](#)



Pour plus d'informations concernant les possibilités d'aides, n'hésitez pas à consulter le lien suivant :

<https://mesaidesapprenti.fr/>

Liste des aides en fonction des régions :

- Région Nouvelle - Aquitaine : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse>
- Région Centre-Val de Loire : <https://www.yeps.fr/>
- Région Occitanie : <https://www.laregion.fr/Les-aides-et-appels-a-projets>
- Région Rhône-Alpes : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides>
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : <https://www.maregionsud.fr/votre-region/competences/education-orientation-et-apprentissage>
- Région Île-de-France : <https://www.iledefrance.fr/decouvrir-le-fonctionnement-de-la-region/la-region-en-action/laction-regionale-pour-lapprentissage>
- Région Hauts De France : <https://www.hautsdefrance.fr/apprentis-aides-regionales>
- Région Bourgogne Franche-Comté : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/guide-des-aides>
- Région Pays de la Loire : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/content/download/23417/161901/file/Aide%20apprentis%20CR%20PdL%20p%201-3890.pdf>
- Région Grand Est : <https://cfa-ecclor.fr/wp-content/uploads/14b-aides-apprentis-Grand-Est.pdf>
- Région Normandie : <https://fim.fr/les-aides-aux-etudiants-et-apprentis/>
- Région Bretagne : <https://www.bretagne-alternance.com/FR/aides-apprentis.aspx>